

figurées de la géométrie, avait ajouté quelque chose à la sublimité de cette science. Toute vérité gagne à être vue sous plusieurs faces; toute généralisation, bien qu'elle n'ajoute rien à la réalité des choses, les rendant plus hautement intelligibles, ajoute à leur certitude. Je supposais, en conséquence, que l'algèbre, par ses généralisations profondes, était d'un puissant secours au géomètre. Si je me suis trompé, si l'analyse algébrique n'est rien de plus qu'une curiosité mathématique, ainsi qu'on pourrait l'induire de la critique quelque peu pédantesque de M. Léon Walras, je n'ai qu'à retirer mes paroles, et à demander pardon à l'algèbre d'avoir conçu d'elle une trop haute opinion.

Quoi qu'il en soit de l'idée plus ou moins exacte que je m'étais faite de l'application de l'algèbre à la géométrie, voici, par analogie, comment je comprends l'application des règles du droit aux questions économiques.

Ce qui distingue, entre tous, les faits de l'ordre économique, c'est leur excessive variabilité. Par exemple, quel est le prix marchand (valeur d'échange) du blé en France, au 30 avril 1860? Consultez les mercuriales, ce prix varie à l'infini. Il varie non seulement de marché à marché, il varie encore, sur le même marché, de marchand à marchand. Les causes de cette variation sont innombrables, et elles tiennent elles-mêmes à la variation valorique des éléments qui constituent pour chaque marchand le prix de revient de son blé. En sorte qu'on peut dire que tout est variation dans le prix des choses, et variation à l'infini. Et il en est de même de tous les phénomènes économiques : division du travail, emploi des machines, rendement des terres, capacité du travailleur, mouvement de la population, perception de l'impôt, etc.

Or, l'économie politique, telle que l'enseignent et que prétendent la maintenir les représentants de la tradition malthusienne, aurait pour but unique de reconnaître ces variations, de les constater, d'en montrer les écarts plus ou moins grands, mais sans leur demander compte de leur plus ou moins de légitimité, sans aspirer à les contenir dans de justes bornes, à les dominer par une raison supérieure. L'économie politique, en un mot, est restée jusqu'à présent une science de faits capricieux, pour lesquels toute la philosophie des économistes consiste à revendiquer la plus grande liberté. *Laissez faire, laissez*

passer, c'est l'alpha et l'oméga de leur science. Pour cela, il n'est pas besoin d'algèbre.

Cependant la raison philosophique, comme la raison vulgaire, se demandent, elles ne peuvent pas ne pas se demander quelle est, à travers ces variations innombrables, la vérité vraie? Quel est, par exemple, le juste prix du blé, quel est le juste salaire, quelle est la véritable forme de l'impôt, jusqu'où doit aller la division du travail, etc., etc., etc. La raison, dis-je, se pose ces questions, et d'autant plus légitimement, qu'elles lui sont suggérées par les faits eux-mêmes. D'un côté on voit les phénomènes économiques osciller chacun en deçà et au delà d'un point fixe, entre des termes *maxima* et *minima* qui, se compensant les uns les autres, donnent ce qu'on appelle des moyennes. D'autre part, il est prouvé par la même expérience, que la distribution des profits et des pertes dans la société a sa cause principale dans ces mêmes variations : ceux que la hausse favorise s'enrichissent, ceux que la baisse frappe s'appauvrissent.

La question est donc de savoir si et jusqu'à quel point cette fatalité oscillatoire peut être dominée, de manière à en prévenir les écarts périlleux, à ne laisser subsister de toutes ces variations que celles qui viennent de la nature des choses, et à en répartir sur tous les producteurs et consommateurs, aussi équitablement que possible, les avantages et les inconvénients. Ainsi il y a abondance de blé; les grains tombent à vil prix : c'est le laboureur qui souffre. Au contraire, le blé est rare; le prix s'élève de 25 et 50 p. o/o : c'est le consommateur qui paye, tandis que le fermier et le spéculateur s'enrichissent. On demande s'il ne serait pas possible, dans les deux cas, de régler les choses de manière que l'abondance fût profitable, la disette onéreuse également à tous?

A vrai dire, c'est à ce moment que commence la mission de l'économiste. Jusque-là il a recueilli des faits, faits variables, dont aucun par conséquent ne prouve rigoureusement rien. Il faut, pour obtenir une idée juste, complète, du phénomène, comparer les faits entre eux, compenser les *minima* et *maxima*, dégager les moyennes; puis, à moins de soutenir qu'il en est de l'économie politique comme de l'analyse algébrique, d'après M. Walras, c'est-à-dire qu'elle est affaire de curiosité pure, chercher comment, la moyenne de chaque oscillation obtenue,

on pourra l'utiliser pour le plus grand bien et le moindre mal de tous.

Le problème ainsi posé, les esprits se divisent. Les uns, ce sont nos soi-disant économistes, soutiennent avec M. Walras, qu'il n'appartient pas à la raison de l'homme d'intervenir dans un ordre de phénomènes qui le touche de si près; qu'il faut laisser la valeur, la division du travail, etc., osciller à leur guise; que l'équilibre s'établira de lui-même; que tout ce qu'il y a à faire est de rendre toutes les forces, toutes les industries, tous les commerces, le plus libres possible; de se garer, chacun selon sa prévoyance et son intérêt, contre les variations de la fortune, contre ses avalanches et ses retours; et cela fait, de se résigner à ce que le Destin aura décidé de chacun de nous. On voit que, dans ce système de l'économie libertiste, toutes les fatalités qui assiègent l'homme doivent demeurer libres; seules la raison et la conscience n'ont rien à dire ni à faire. A l'une il est défendu de généraliser et de conclure, à l'autre il est défendu d'agir. La science économique, pour ces messieurs, finit où finit la fatalité, où commence le libre arbitre et par conséquent la morale.

Je soutiens contre les économistes que c'est précisément alors qu'il appartient à la Justice d'intervenir, et, par l'application de ses maximes, de construire, selon la raison et pour l'utilité commune, les matériaux recueillis par l'observation. C'est ce que j'appelle, avec plus ou moins d'exactitude, application de la Justice à l'économie.

L'économie politique, telle que l'enseignent et la défendent les adeptes de la vieille école, est une science purement objective et fatale, une science qui n'a rien d'humain, et se réduit à colliger et décrire des phénomènes. C'est à tort qu'on l'appelle économie politique, attendu que l'élément politique, social, juridique, n'y entre pour rien, tout devant rester soumis, selon les économistes, au hasard de la fatalité. Le nom même d'économie (législation du ménage) ne lui convient pas: le ménage, public ou particulier, impliquant nécessairement la subordination des choses à l'usage de l'homme, par conséquent, une certaine législation du travail, de l'échange, de la propriété, etc.

L'économie politique, telle que la veulent et la prêchent les malthusiens, réduite à des phénomènes de pure fatalité, n'est

pas même une science, car elle n'est pas vraie. Le monde économique est, comme je l'ai dit, un monde de variations et oscillations phénoménales; dans ces oscillations se remarquent constamment une *thèse*, une *antithèse*, une *SYNTHÈSE*, ou si l'on aime mieux, un *maximum*, un *minimum*, et une *MOYENNE*. Dans un ordre de phénomènes où la réalité est essentiellement variable, sans cesse croissante et décroissante, il est certain que la plus grande somme de vérité est dans les moyennes, la plus faible part dans les *minima* et *maxima*, en autres termes dans les extrêmes. Et comme la science économique a surtout pour objet le bien-être de l'homme, que ce bien-être est en raison de la vérité connue et mise en pratique, il est rationnel de dire que l'économie d'un peuple est d'autant plus parfaite, conséquemment la science d'autant plus avancée, que toutes choses s'y trouvent réglées de plus près par la loi des moyennes. Or, ce n'est pas ainsi que l'entendent les économistes de l'ancienne doctrine. Pour eux toutes les variations sont égales; la vérité est la même partout; ils n'admettent pas de réalités, de vérités, d'idées, qui croissent et décroissent; à bien plus forte raison, ils rejettent la prétention du socialisme de mettre l'ordre dans ce chaos, de rechercher la clarté la plus grande, d'empêcher les déperditions de lumière, et de faire tourner au bien général des phénomènes qui sont la moitié de notre vie, en les gouvernant par la loi même qui les caractérise. Ce serait, disent-ils, refaire la nature, mettre la fantaisie à la place des réalités, et violer la liberté!

Pour moi, reprenant dès 1840 les questions économiques au point où les avait laissées alors et où prétend les maintenir encore aujourd'hui l'ancienne école, j'ai dit, et je crois avoir prouvé, que cette nature variable, oscillatoire, antinomique, le mot n'y fait rien, des phénomènes de l'économie, était l'indice d'une construction scientifique à opérer, c'est-à-dire d'une révolution sociale. Je dis maintenant que cette construction, qui n'a rien de commun avec les utopies dont se régale depuis vingt-cinq siècles l'imagination des philosophes et le désespoir des multitudes, ne peut s'effectuer que par la Justice, en vertu de son autorité, et à l'aide de ses formules.

La société ne peut pas persévérer longtemps encore dans le chaos économique où elle est tombée: c'est de l'indignité, la réciprocité du vol et du cannibalisme. Déjà la civilisation

n'avance plus : là est le principe de toutes les corruptions et défaillances de l'époque.

Pour sortir de ce chaos, il faut faire appel au droit des masses, si indignement exploitées à travers ces ténèbres; à la Justice universelle, en qui réside toute raison et toute certitude. Réorganiser le ménage social, non plus au hasard des transactions léonines, mais selon la loi qui régit toutes les transactions : voilà ce que nous prescrit la Justice, et, ce qui vaut mieux, ce dont elle fournit la formule.

Cette formule, je l'ai donnée dans le texte, accompagnée de nombreux exemples que je prie le lecteur de méditer : c'est la RÉCIPROCITÉ.

Réciprocité de respect, tel est le principe du droit personnel;

Réciprocité de service, tel est le principe du droit réel ou économique. Le second est une application du premier : de là l'expression dont je me suis servi, application de la Justice à l'économie politique.

La Justice ne crée pas les faits économiques, comme on a l'air de me le faire dire; elle ne les méconnaît point; elle ne les travestit point pour son usage; elle ne leur impose pas des lois étrangères. Elle se borne à en constater la nature variable et antinomique; dans cette antinomie, elle saisit une loi d'équilibre; et de cette loi d'équilibre, semblable à elle-même, elle fait un principe pratique, une vérité générale pour la société, une obligation. N'est-ce pas ainsi que procède l'algèbre vis-à-vis de la géométrie?

L'économie politique, dans l'état où la veulent les économistes, avec l'intégrité de ses oscillations, l'inviolabilité de ses écarts, le conflit de ses oppositions, n'est pas une science : car elle affirme le oui et le non, elle exige le moins et le plus, elle consacre indifféremment le juste et l'injuste. Dans ces conditions, l'économie politique n'est pas autre chose qu'une masse de matière organique, un magasin de lambeaux scientifiques. La Justice seule, par sa loi d'équilibre, sa formule de réciprocité, peut y rétablir l'ordre, créer l'unité, en un mot, ramener toute cette phénoménalité variable et contradictoire à une loi générale et constante : n'est-ce pas un service analogue, quoique assurément beaucoup moindre, que rend l'analyse algébrique à la géométrie?

* La première formule d'analyse, dit M. Walras, implique la

géométrie tout entière. * — J'en puis dire autant, et à bien plus forte raison, de la Justice. Sa première formule implique tout ce qu'on nomme aujourd'hui, mais improprement, *Economie politique*, c'est-à-dire que la loi de réciprocité, ou d'équilibre, implique, comme données, l'oscillation des phénomènes, leur rapport antinomique, leur croissance et leur décroissance, etc. Seulement, tandis que la géométrie figurative existe par elle-même, dans une large mesure, et sans le secours de l'algèbre, l'économie politique, sans le secours de la Justice, se réduit à un chaos d'éléments contradictoires et de forces antagoniques, réfractaire à toute construction scientifique et à tout ordre social. Le peu d'harmonie qui se laisse voir dans la société, les faibles lueurs répandues dans la science économique, proviennent, qu'on ne s'y trompe pas, de la Justice. Si M. Walras, fort compétent, j'aime à le croire, en fait d'algèbre, y avait regardé de plus près, il ne m'aurait pas attaqué sur mon principe; il aurait cherché à me prendre en défaut sur les applications.

Je ne m'étendrai pas davantage en ce moment sur la *réfutation* que M. Walras se flatte d'avoir faite de mes doctrines. Voilà vingt ans qu'on me *réfute*, et je suis toujours là. Pour qu'une réfutation mérite réponse, il faut que celui qui réfute ait d'abord compris l'ouvrage qu'il réfute, ensuite qu'il connaisse ce dont il est question dans ledit ouvrage. Or, il ne me paraît point que M. Walras ait suffisamment médité la nature des faits économiques, bien moins encore qu'il m'ait fait l'honneur de me comprendre. En cela, il ressemble à la plupart de ses coreligionnaires en économie. M. Walras nie, de sa jeune et nouvelle autorité, des faits reconnus dès longtemps par les maîtres de l'école; il traite J.-B. Say d'*impertinent*; il prétend que la morale (je dis la Justice, le Droit) n'est point une science, mais un art : qu'en pense l'*Académie des sciences morales et politiques*?... Il fait des coqs-à-l'âne sur l'antinomie, dans laquelle il n'a pas su reconnaître un phénomène de l'entendement tout aussi positif que celui de la valeur d'échange. Que puis-je avoir à répondre à un critique pour lequel il n'y a plus rien d'acquis, ni la philosophie, ni la logique, ni la classification des sciences, ni la compétence, je n'ai garde de dire l'infailibilité, des maîtres, ni leurs observations, ni les faits? Ce n'est pas par la réfutation de M. Proudhon que M. Walras

devait commencer, mais par une rénovation de la philosophie et une réforme de l'expérience.

Note (i), page 69.

RÉCIPROCITÉ. — Le principe de *réciprocité* a été posé par nous avec éclat, en 1848, au milieu de l'effervescence révolutionnaire, dans une brochure de 50 à 60 pages, ayant pour titre *De l'Organisation du crédit et de la circulation*. C'est alors que pour la première fois a été affirmé et théoriquement démontré le corollaire, depuis si fameux, de la *gratuité du crédit*. Depuis cette époque le principe de *réciprocité* s'est glissé dans les discussions, dans les journaux, dans les livres : on peut dire qu'à cette heure il est acquis à la conscience publique. Mais il n'en est pas tout à fait de même de son corollaire, le *crédit réciproque*, c'est-à-dire, *sans intérêt*. On admet sans difficulté la *réciprocité* du respect, parce qu'un coup de chapeau ne coûte rien. On admet aussi la *réciprocité* des services, le servage étant aboli, mais sauf à prétendre que certaines catégories d'emplois doivent être plus payées que les autres, ce qui détruit, comme nous le prouverons ailleurs, la *réciprocité*. Mais on recule devant la *réciprocité* du crédit, qui entraînerait la suppression presque totale des frais d'escompte et des intérêts de capitaux. Tant il est vrai que, pour la masse des hommes, à la certitude de la raison et à la loi de la conscience il faut ajouter l'homologation de l'égoïsme !...

Les économistes en sont là. Acceptent-ils, oui ou non, dans toutes ses conséquences, le principe de *réciprocité*? Nous attendons, depuis douze ans, leur réponse.

Note (j), page 88.

ÉTABLISSEMENT DELAMARRE. — Cet établissement existait encore, au centre de Paris, en 1858. Nous ignorons si depuis il a été fermé, ou si, comme l'annonçait le fondateur, il s'est adjoint des succursales. Nous ne saurions dire non plus si l'entrepreneur a réalisé des bénéfices, bien que, par la qualité de ses marchandises, il ait dû conquérir la meilleure clientèle. On

conçoit que, seul de son espèce, un établissement comme celui-là succombe, sans que le principe sur lequel il a été créé soit le moins du monde compromis. Il est des innovations qui ne peuvent être le fait de l'initiative privée : il y faut le concours des intérêts, l'appui du gouvernement ou de l'opinion. Or, le paupérisme est tel, la sottise si grande parmi les consommateurs, que beaucoup préfèrent le meilleur marché à la qualité ; ajoutez la concurrence, très-capable de suivre le novateur sur son propre terrain, et, après l'avoir effacé et ruiné, de crier : Victoire à l'anarchie commerciale !

Note (k), page 90.

SPÉCULATION SUR LES MARCHANDISES. — Aussitôt que le traité de commerce entre l'Empereur des Français et l'Angleterre a été connu, la hausse s'est produite immédiatement et partout sur les vins. En revanche, les prix sont tombés, et les commandes se sont arrêtées sur les fers. Ainsi se vérifie ce que nous disions dans notre première livraison, page LXXIII, à propos du libre échange : le prolétaire français aura la cotonnade à meilleur marché, mais il paiera le vin plus cher ; résultat pour le bien-être général, zéro. Et comme, à la faveur du traité, les opérations se feront sur une plus grande échelle, il y aura, d'un côté, accroissement de la puissance capitaliste, de l'autre diminution de la classe moyenne, développement du prolétariat, partant, décadence de la nation. Ainsi se vérifie encore ce que nous avons avancé dans la seconde livraison (*Nouvelles de la Révolution*, page 140) : Sous un gouvernement sans principes, où le bon plaisir de l'autocrate tient lieu de lois ; où la propriété, le travail, le commerce relèvent de la prérogative du prince ; où l'économie publique est subordonnée à la raison d'état, la subsistance du peuple dépend des caprices du Pouvoir, qui peut s'en faire tout à la fois un moyen d'extorsions et un instrument de règne. Aujourd'hui l'Empereur sert les intérêts vinicoles, il sacrifie les filatures et les forges ; en 1854, il servait les intérêts agricoles, sacrifiés à leur tour un peu plus tard. Grâce aux chemins de fer et aux télégraphes électriques, il est tout aussi aisé de centraliser les opérations du commerce que celles de la police, et les prétextes ne manqueraient pas.

Supposons qu'il plaise au gouvernement impérial d'autoriser des *sociétés de garantie* pour le commerce des vins, des blés, des fers, des houilles, etc., rien ne l'en empêche. Alors le pacte de famine est décrété, universalisé. Quelle situation ! quel régime !

Note (l), page 94.

BANQUE DE FRANCE. — Le capital de cet établissement, qui était en 1857 de 91 millions, déjà plus que suffisant pour cautionner le Pays contre un risque de suspension de paiements devenu illusoire, a été porté, en 1858, en vertu d'un simple décret impérial, à 200 millions. C'est un emprunt forcé, sans autorisation du Corps législatif, sans consentement du pays, sans discussion ni examen. Si jamais il en est rendu compte, ce sera après la chute du trône impérial. En échange de cet emprunt, le privilège de la Banque a été prorogé jusqu'à la fin du siècle; le Pays, par conséquent, qui pourrait avoir l'escompte, garanti en toute circonstance, à 3 p. o/o, à 2 1/2, à 2, à 1, à 0.50, le Pays est condamné à payer 4, 5, 6, 7, pendant quarante ans, à moins qu'il ne se rachète par une grosse indemnité. N'est-ce pas comme si l'État, qui ne rend plus de compte et dont la politique plané sur le Pays comme une nuée de grêle, vendait la nation aux capitalistes ? Et remarquez qu'après avoir ainsi grevé les produits français d'un intérêt de commerce de 4, 5, 6 et 7 p. o/o, autant de fois payé que lesdits produits, en changeant de mains, donnent lieu à des transactions nouvelles, le gouvernement impérial parle de réduire les tarifs et d'entrer dans la voie du libre-échange ! N'aurait-il pas mieux valu dégrever les frais du commerce et de l'industrie, en réduisant le capital de la Banque et en exigeant de la compagnie des conditions meilleures ?

Mais le gouvernement impérial avait besoin de ces 110 millions pour remplir des engagements que la nation ne connaît pas, pour balancer des comptes qu'on ne lui soumet point, pour soutenir un luxe qui fait pâlir celui de tous les gouvernements antérieurs, subvenir aux frais d'expéditions entreprises sans congé, et dont l'unique fruit est de consacrer à perpétuité l'état de guerre. Dès lors, il n'y avait pas à hésiter; et personne n'y contredira. La France paie sa gloire : quoi de plus juste ? Mais

elle se serre le ventre : pour peu que cela dure, l'Angleterre boira les vins de France, mangera son blé, sa viande, son beurre, son gibier, ses légumes, elle aura ses soies, ses modes, à meilleur marché que les Français. Car l'Angleterre est plus riche que la France : ce que celle-ci paie 4, l'Angleterre peut le payer 6 : ce qui signifie que plus nous acquerrons de gloire, plus vite, le traité de commerce aidant, nous serons croqués par les Anglais.

Note (m), page 123.

LA RENTE ET L'IMPOT. — Pour bien comprendre cette théorie et en saisir la justesse, il importe de ne pas perdre de vue qu'elle implique et suppose, comme condition préalable, la balance des produits, services et salaires, le remboursement de la dette, l'organisation du crédit et de l'hypothèque, le rachat des chemins de fer, des canaux, des mines, la réduction des gros traitements, l'institution des sociétés ouvrières. Dans l'état actuel, où le commerce, l'agriculture et l'industrie sont livrés tout à la fois à la concurrence anarchique et à l'exploitation privée, où le monopole et le privilège sont d'institution politique, où la noblesse refléurit, il est clair que l'affectation exclusive de la rente foncière à l'impôt serait inique.

Les propriétaires vivant de leurs fermages ne sont pas aujourd'hui la classe la plus avantagée : il existe en dehors de ce cadre une foule de capitalistes, rentiers de l'état, banquiers, actionnaires de compagnies, prêteurs sur gage et hypothèque, spéculateurs, entrepreneurs, concessionnaires, de hauts fonctionnaires, qu'il faudrait également faire payer, et que le fisc atteint difficilement. Le privilège appelle le privilège, *abyssus abyssum invocat* ; et c'est la multitude travailleuse qui en dernière analyse paie pour tout le monde. A moins d'une révolution, il ne se peut autrement.

Note (n), page 140.

MORAL RESTRAINT. — Je reçus un jour, à Paris, la visite d'un pauvre diable, à la recherche, comme tant d'autres, d'un peu de travail qui lui donnât de quoi manger, à lui et à sa famille. Il me conta qu'il avait été saint-simonien, qu'il avait

suivi le Père dans sa retraite à Ménilmontant, qu'après la dispersion de la secte il s'était marié et avait repris l'exercice de sa profession. — « Est-ce que, lui demandai-je, vos supérieurs en Saint-Simon, maintenant enrichis, ne vous viennent pas un peu en aide? — Ils me traitent de faux frère, répondit-il. J'ai été voir M*** : il m'a demandé pourquoi je m'étais marié, combien j'avais d'enfants, et de quel âge. Sur ma réponse : Comment! s'écria-t-il, vous passez la cinquantaine, et vous faites des enfants à votre femme! Vous ne méritez pas qu'on s'intéresse à votre sort. Allez, allez, mon cher, et souvenez-vous que la prudence est le premier devoir des personnes mariées! »

C'est ainsi que les apôtres de la Chair accueillent les malheureux qui trop indiscrètement la cultivent. Ils ignorent, et je les en félicite, que la misère est comme la guerre, qu'elle irrite l'appétit génésiaque, et porte, d'une manière presque irrésistible, l'homme au rut. Ils n'ont pas fait cette triste expérience, que la continence a besoin de bien-être; que le père et la mère de famille pauvres n'ont qu'un lit; que le contact des corps est électrique, et que de pauvres gens ont déjà bien assez de leur indigence sans y joindre l'horreur de la stérilité malthusienne.

Note (o), page 148.

MORAL RESTRAINT. — Depuis 25 ou 30 ans, selon le témoignage d'un certain abbé Lelong qui nous a été rapporté, une révolution s'opère dans la pratique des confesseurs sur les deux faits de l'usure et de l'onanisme marital, ou *moral-restraint*. Les nouveaux casuistes, pires cent fois que ceux dont s'est moqué Pascal, excusent, tolèrent, permettent, peu s'en faut qu'ils n'encouragent. Un de nos amis, homme très-savant, d'ailleurs fervent chrétien, mais opposé à l'épiscopat, nous a assuré avoir lu dans un casuiste de la compagnie de Jésus quelque chose qui constituerait un sémi-malthusianisme. Nous ne savons rien de positif à cet égard : c'est plutôt l'excès contraire que nous avons entendu reprocher aux confesseurs. Mais l'Église est sur la pente, et le principe de sa discipline l'entraîne. Sans parler de l'excitation érotique, inhérente à toute religion, nous rappellerons à nos lecteurs que l'Église, qui condamne la concupiscence, lui sacrifie cependant, lorsqu'elle reconnaît l'inégalité

des conditions comme fondement de l'ordre social, lorsque ensuite elle admet la légitimité du prêt à intérêt. Du reste, le malthusianisme n'est pas nouveau dans l'Église, bien qu'il n'ait jamais été reçu comme orthodoxe : il faisait partie des turpitudes gnostiques, indiquées dans l'Apocalypse, et condamnées en masse par les puritains du troisième siècle.

Note (p), page 151.

CONTRADICTIONS ÉCONOMIQUES. — A propos de cet ouvrage, je renouvelle ici l'observation déjà faite, page xxxi du *Programme de philosophie populaire* (1^{re} livraison), sur Hegel, à l'exemple duquel j'avais adopté l'idée que l'antinomie devait se résoudre en un terme supérieur, la synthèse, distinct des deux premiers, la thèse et l'antithèse : erreur de logique autant que d'expérience, dont je suis aujourd'hui revenu. L'ANTINOMIE NE SE RÉSOUT PAS; là est le vice fondamental de toute la philosophie hégélienne. Les deux termes dont elle se compose se BALANCENT, soit entre eux, soit avec d'autres termes antinomiques : ce qui conduit au résultat cherché. Une balance n'est point une synthèse telle que l'entendait Hegel et que je l'avais supposé après lui : cette réserve faite, dans un intérêt de pure logique, je maintiens tout ce que j'ai dit dans mes *Contradictions*.

NOUVELLES DE LA RÉVOLUTION.

Bruxelles, 20 avril 1860.

RÉTROGRADATION GÉNÉRALE. — Ceux de nos lecteurs qui aiment à chercher dans les idées l'explication des événements, n'ont qu'à se rappeler ce que nous avons dit dans nos deux premières livraisons, savoir, que la révolution du 2 Décembre a été faite en haine des principes et des aspirations de la démocratie sociale, et à suivre ce qui se passe.

État de guerre à perpétuité. — La Révolution de 1789 est fédérative; elle s'est affirmée comme telle dans ses *fédérations*. Elle est donc anti-centralisatrice, anti-unitaire, par conséquent opposée à l'esprit de conquête. Elle a proclamé la fédération universelle. Le système militaire est incompatible avec la liberté de l'homme et du citoyen, avec la liberté de la commune, de la province, des départements; avec le libre contrôle, la libre tribune et la libre presse. Les annexions, les questions de frontières naturelles, n'existent pas pour les républicains. Les républicains veulent la patrie comme ils veulent la propriété, pour tout le monde. Or, que voyons-nous? Depuis que la Révolution est proscrite, l'état de guerre se généralise par toute l'Europe; le bourgeois, industriel et paisible, devient l'ami du soldat et du prêtre. Cet état d'hostilité se traduit par l'abolition des traités, avec lesquels on ne peut vivre, sans lesquels on ne peut s'entendre. Voilà où nous mène la réaction à outrance : elle ne s'arrêtera plus; il faut qu'elle se brise.

Dissolution des partis. — Tous veulent le *statu quo* économique et social, à cette fin le pouvoir; tous se valent, aussi tous se reconnaissent. Le vieux parti jacobin-chauvin se reconnaît dans son empereur, et gravite vers les Tuileries; l'orléanisme et la légitimité se rapprochent : tous les quatre font leur cour à l'Église, qui depuis douze ans n'a eu que l'embarras du choix. Leur langage n'est pas le même, sans doute; mais, en principe, tous se déclarent fidèles à Dieu et à son Christ : à bon entendeur demi-mot. Les nuances politiques et religieuses s'effacent, en haine de la révolution économique : est-il clair qu'il n'y a plus que deux partis en Europe, le parti du capital et le parti du travail; plus que deux peuples, le peuple gras et le peuple maigre?

Situation économique. — Toujours et de plus en plus mauvaise, mauvaise en proportion de la hausse qui se manifeste à la Bourse. Depuis un mois, le 3 p. o/o est remonté au-dessus de 70 : mais en même temps un économiste nous avertit que la dette publique s'est accrue, de 1852 à 1860, de *trois milliards cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions cent cinq mille quatre cents francs*. Aussi est-il question d'une conversion nouvelle. Gaspillage, prodigalité, déficit, banqueroute : voilà le bilan du parti de l'ordre. Plus d'affaires sérieuses : les fortunes tendent à se réduire sous le plus petit volume, sous la forme la

plus portative. — Du jeu, de l'agiotage, du déport, du report : a-t-on besoin pour cela de terres, de maisons, de machines? Il suffit de l'or et des billets de banque. Où va la bourgeoisie avec ce régime? A la misère.

Affaires de l'Église. — Le général de Lamoricière a pris le commandement de l'armée pontificale. Le gouvernement de l'empereur, qui pouvait refuser son autorisation, ne l'a pas osé : mais, tandis que devant le Corps législatif il se prévaut de sa condescendance, il fait attaquer le général dans ses journaux. Que signifie ce double-jeu? C'est qu'il y a, d'un côté, rapprochement entre le parti orléano-légitimiste et l'Église, contrat d'assurance entre les conservateurs contre les coups de tête de S. M. I.; d'autre part, effort désespéré du Sénat, du Conseil d'État, des ministres, du Corps législatif, pour ramener à l'*Idée napoléonienne* cet appoint précieux du clergé, que lui dispute une formidable opposition. L'empire attaque le chef du catholicisme; le monde catholique se coalise contre l'empire. Il s'agit donc de réparer une faute immense : mais l'empire gâte de nouveau sa position en se faisant gallican; la fusion perd du terrain en inclinant vers l'ultramontanisme et en s'éloignant de ce juste-milieu ecclésiastique célébré par M. Thiers et formulé dans le Concordat. Où s'arrêteront-ils les uns et les autres? A la pragmatique-sanction, ou au pacte de Charlemagne?

Italie. — Tout le progrès obtenu depuis un an est compromis : avis aux nations qui appellent à leur aide, au lieu des principes, les autocrates. Le pape, secouru par la catholicité, ne manque pas d'argent : il a une armée, un bon général; il aura bientôt des zouaves. Que l'insurrection sicilienne soit comprimée : que pourra le Piémont, claquemuré entre l'Autriche, le Pape et le roi de Naples? Le mouvement italique serait arrêté; les patriotes mystifiés. A la moindre secousse, Victor-Emmanuel pourrait se voir enlever la Lombardie et la Toscane : se ferait-il rendre alors Nice et la Savoie?... La Révolution a manqué à l'Italie. L'Italie est de toute éternité pontificale et impériale : a-t-on pu croire qu'il suffirait, pour lui ôter ce caractère, de la rendre constitutionnelle, jacobinique et bancrocrate? Si l'Italie recule, c'est que l'esprit dans lequel a été entreprise son émancipation était déjà une reculade.

Paris. — Le désordre des esprits, autant qu'il est permis d'en juger à distance, paraît au comble. La presse quotidienne

et hebdomadaire s'acharne sur Béranger : encore une idole à bas. C'est l'idée napoléonienne qu'on assomme sur ce pauvre cadavre. En revanche, on exalte, sur toute la ligne, le dernier volume de M. Thiers, une réduction à l'absurde, en 900 pages, du premier empire. On se moque du *Constitutionnel* devenu théologien, et l'on apprécie, comme nous l'avons fait nous-mêmes, la conquête de Nice et de la Savoie. Tout cela est pour le mieux. Mais qui donc a commandé à M. Jules Favre, orateur de la République, de se faire aplâtré en plein Corps législatif par M. Granier de Cassagnac? Conçoit-on un chef d'opposition républicaine qui, s'obstinant à juger la question italienne de son point de vue jacobinique, trouve que l'empereur a tort de réduire l'armée, qui demande que le contingent soit maintenu à 140,000 hommes, qu'on recommence, s'il le faut, l'expédition lombarde, et au besoin qu'on la porte sur le Rhin?... Par quelle malheureuse inspiration aussi un journal de la même opinion s'avise-t-il de dire, à propos de la proclamation du général de Lamoricière, que la Révolution est un mot vide de sens, une étiquette sans idée, qu'il serait temps de remplacer par cette autre, la Liberté? Allons-nous donc revenir au libéralisme des quinze années? La liberté, certes, est une excellente chose; malheureusement elle sert d'enseigne à tous les partis, à M. de Montalembert comme à M. de Girardin. Tandis que la Révolution, c'est le droit, le droit humain, dont ne veut pas l'Eglise; le droit, que vous ne pouvez nommer sans injure devant l'Empereur; le droit, dis-je, avec lequel vous avez tout, y compris la liberté. Ah! de grâce, ne rougissons pas de la Révolution.

La baisse du baromètre indique l'approche du tremblement de terre. Est-ce un 2 Décembre européen qui s'annonce, ou un 24 février?... L'Autriche, dit-on, fait un pas en avant : *Bien fol qui s'y fie!* Ce qui est certain, c'est que le tsar recule; il n'ose plus parler de l'émancipation de ses paysans.

FIN DE LA TROISIÈME ÉTUDE.

TABLE.

TROISIÈME ÉTUDE.

LES BIENS.

[Argument. — L'hypothèse religieuse et la constitution ecclésiastique, quelles qu'elles soient, faisant de la Justice une puissance extérieure et supérieure à l'humanité, du droit un commandement, du devoir une sujétion, il en résulte, dans la pratique sociale, un complet arbitraire, non-seulement quant aux personnes déclarées indignes par nature et sans droits, mais quant aux biens, dont la distribution, suivant ce système, n'appartient qu'à Dieu et à l'Eglise, c'est-à-dire au hasard et à l'arbitraire. Théorie célèbre du favoritisme ou de la grâce; immoralité profonde qui s'ensuit. L'Eglise, intéressée par sa foi au maintien du paupérisme, niant l'égalité des conditions comme l'égalité des personnes, niant même toute espèce d'économie rationnelle, aboutit, d'un côté, au privilège féodal, de l'autre au système de communauté religieuse qu'elle tenta de généraliser au moyen âge, et qu'elle s'efforce de restaurer aujourd'hui. Immixtion illicite du clergé dans les affaires; accroissement illégitime de la propriété ecclésiastique; péril pour les familles et le travail libre. — En regard de ce manque absolu de Justice distributive, inhérent à toute société constituée sur une idée mystique, la Révolution pose les fondements de la nouvelle économie sociale par une simple conversion de la réciprocité de respect ou droit personnel, en réciprocité de service ou droit réel. Théorie de l'égalité; aperçu de l'équilibre économique.]

CHAPITRE I ^{er} . — Position du problème de la répartition des biens, ou problème économique	1
CHAPITRE II. — Doctrine de l'Eglise sur la répartition des biens. Explication du paupérisme par la théorie du péché originel : institution de l'autorité	12
CHAPITRE III. — Pratique de l'Eglise, depuis son origine jusqu'à la Révolution.	24
CHAPITRE IV. — Pratique de l'Eglise depuis la Révolution.	40
CHAPITRE V. — Principes de la Révolution sur la répartition de la richesse. — Accord des lois de l'économie et de la Justice : l'ÉGALITÉ.	63
CHAPITRE VI. — Balances économiques.	82
Ouvriers et maîtres.	84
Vendeurs et acheteurs	87
Circulation et escompte.	91
Prêteurs et emprunteurs.	97
Propriétaires et locataires.	101
Impôt et rente.	113
Population et subsistances.	124

APPENDICE.

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS. — Sur le petit nombre des élus	157
Rapport de la Justice à l'Economie politique	159
Origine de la féodalité.	161
Faits d'accapement de la propriété par l'Eglise.	163
Progrès des Congrégations religieuses	<i>ibid.</i>
Richesses du clergé	164
Accord de l'Economie politique et de la morale	166
Application de la Justice à l'Economie politique.	167
Réciprocité	174
Etablissement Delamarre, à Paris	<i>ibid.</i>
Spoliation mercantile	175
Banque de France	176
La Rente et l'impôt.	177
Moral restraint	<i>ibid.</i>
Moral restraint	178
Contradictions Economiques	179
NOUVELLES DE LA RÉVOLUTION.	<i>ibid.</i>

FIN DE LA TABLE.

ESSAIS

D'UNE

PHILOSOPHIE POPULAIRE.

N° 4.

ESSAIS D'UNE PHILOSOPHIE POPULAIRE. — N° 4.

DE LA JUSTICE
DANS LA RÉVOLUTION
ET DANS L'ÉGLISE,

PAR

P.-J. PROUDHON.

NOUVELLE ÉDITION,
REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

—
L'ÉTAT.
—

BRUXELLES ET LEIPZIG,
A. SCHNÉE, LIBRAIRE ÉDITEUR,
RUE ROYALE, IMPASSE DU PARC, 2.

1860.

A. N. LEBÈGUE et C^{ie}, rue du Jardin d'Idalie, 5, à Bruxelles.
